

**Présidente : Dr Thérèse STAUB**

Service National des Maladies Infectieuses

**Vice-présidente : Dr Isabel de la FUENTE GARCIA**

Expert permanent en infectiologie pédiatrique

**Secrétaire : Dr Françoise BERTHET**

Direction de la Santé,  
Directeur adjoint

**Membres :**

**Dr Armand BIVER**

Société Luxembourgeoise de  
Pédiatrie

**Dr Jean FABER**

Société Luxembourgeoise de  
Pneumologie

**Dr Carine FEDERSPIEL**

Société Médicale  
Luxembourgeoise de  
Géronto-Gériatrie

**Thibault FERRANDON**

Fédération Luxembourgeoise  
des Laboratoires d'Analyses  
Médicales

**Dr Véronique HEYMANS**

Association des Médecins-  
Dentistes

**Dr Silvana MASI**

Direction de la Santé,  
Division de la Médecine  
scolaire et de la santé des  
enfants et adolescents

**Dr Monique PERRIN**

Laboratoire National de  
Santé

**Dr Jean-Claude SCHMIT**

Direction de la Santé,  
Directeur

**Dr Jean-Paul SCHWARTZ**

Cercle des Médecins  
Généralistes

**Dr Nguyen TRUNG NGUYEN**

Laboratoire National de  
Santé

**Dr Anne VERGISON**

Direction de la Santé,  
Division de l'Inspection  
sanitaire

**Marcin WISNIEWSKI**

Direction de la Santé,  
Division de la Pharmacie et  
des médicaments

**Expert permanent :**

**Dr Vic ARENDT**

Service national des maladies  
infectieuses

**Recommandation du CSMI  
Reprise du schéma vaccinal contre la COVID-19 après interruption**

En cas d'interruption du schéma vaccinal contre la COVID-19, sans survenue d'une infection à SARS-CoV-2, il est inutile de recommencer le schéma vaccinal au départ. Le schéma vaccinal est repris où il a été interrompu.

En cas d'interruption de la primovaccination (2 doses) :

- Si une première dose de vaccin à ARN messenger a été administrée et la deuxième dose n'est pas administrée 4 semaines plus tard, cette deuxième dose sera administrée au moment où la personne se présentera pour la deuxième dose et un rappel sera programmé 4 mois plus tard.

En cas d'interruption de l'optimisation post-vaccin Janssen :

- Si la dose d'optimisation après une première dose de vaccin Janssen n'est pas administrée 4 semaines plus tard, cette dose de vaccin à ARN messenger sera administrée au moment où la personne se présentera ; si le délai est de 4 mois ou plus, cette dose est considérée comme un rappel hétérologue.

En cas de délai prolongé entre la primovaccination et le rappel, il n'est pas nécessaire de recommencer une primovaccination :

- Si la dose de rappel n'est pas effectuée 4 à 6 mois après la primovaccination avec un vaccin à ARN messenger ou après la dose d'optimisation complétant une première dose de vaccin Janssen, la dose de rappel sera administrée quand la personne se présentera.
- Si la dose de rappel homologue ou hétérologue après une unique dose de vaccin Janssen n'est pas effectuée dans un délai de 4-6 mois, cette dose sera administrée quand la personne se présentera.

## **Que faire en cas d'interruption du schéma vaccinal contre la COVID-19 ?**

### **Contexte**

Certaines personnes ne respectent pas les schémas vaccinaux prévus pour les différents vaccins contre le SARS-CoV-2 pour différentes raisons, comme l'oubli du rendez-vous ou l'impossibilité de se rendre au rendez-vous prévu à cause d'une affection intercurrente autre que la COVID-19, ou d'une hospitalisation.

Il y a lieu de prévoir, pour ces personnes dont le schéma vaccinal a été interrompu indépendamment de leur volonté, les modalités de poursuite de leur immunisation active contre la COVID-19.

A noter que cette recommandation ne concerne pas le cas des personnes ayant présenté une infection au SARS-CoV-2 intercurrente, ce cas étant traité dans la recommandation du CSMI du 18 janvier 2022, mise à jour en mars 2022.

### **Schémas vaccinaux en vigueur**

Les schémas vaccinaux recommandés par le CSMI comportent plusieurs doses :

- Pour le vaccin Comirnaty de Pfizer-BioNTech ou Spikevax de Moderna ou Nuvaxovid de Novavax, deux doses séparées de 28 jours constituant la primovaccination, un rappel est administré à partir de 4 mois après la primovaccination.
- Pour le vaccin Janssen (COVID-19 Vaccine Janssen), une dose de vaccin Janssen suivi d'une dose d'optimisation avec un vaccin à ARN messager (Comirnaty ou Spikevax) au moins un mois après la première dose constitue la primovaccination ; un rappel peut ensuite être administré au moins 4 mois après le deuxième vaccin par une seconde dose de vaccin à ARN messager.

Après un vaccin Janssen une dose de rappel homologue par un vaccin Janssen peut être administrée en respectant un délai d'au moins deux mois, ensuite un vaccin à ARN messager peut être administré au moins 4 mois plus tard.

### **Eléments de preuve et avis émis par diverses instances**

Bien qu'il n'existe pas d'évidence scientifique robuste permettant d'affirmer qu'un schéma vaccinal contre la COVID-19 interrompu peut être repris au stade où il a été suspendu, de nombreux éléments indirects permettent d'assumer qu'une réponse immunitaire peut être induite de manière efficace en cas d'espacement des doses de primovaccination, et que cette réponse peut être boostée par un rappel tardif.

En effet, une étude observationnelle menée au Canada a documenté l'effectivité de schémas de primovaccination contre la COVID-19 avec un intervalle de 7-8 semaines entre les deux doses. Une autre étude canadienne montre que l'allongement de l'intervalle entre les doses n'augmente pas le risque de myocardite ou de péricardite.

De nombreuses observations de réponses immunitaires adéquates et durables malgré un schéma vaccinal interrompu ont par ailleurs étayé les recommandations vaccinales contre l'hépatite B, par exemple.

Ainsi, la Haute autorité de santé a émis un avis selon lequel « en cas d'impossibilité de respecter le délai après l'injection de la première dose de vaccin, la 2ème dose peut être différée de quelques jours. Quel que soit le délai entre les deux doses, il n'est pas nécessaire de recommencer le schéma vaccinal dès le début. »

De même, la Ständige Impfkommission précise : «Sollte der empfohlene maximale Abstand zwischen der 1. und 2.Impfstoffdosis überschritten worden sein, kann die Impfserie dennoch fortgesetzt und muss nicht neu begonnen werden.“

## Recommandation

Considérant les éléments qui précèdent, le Conseil supérieur des maladies infectieuses est d'avis que, en cas d'interruption du schéma vaccinal contre la COVID-19, sans survenue d'une infection à SARS-CoV-2, il est inutile de recommencer le schéma vaccinal au départ. Le schéma vaccinal est repris où il a été interrompu.

En cas d'interruption de la primovaccination (2 doses) :

- Si une première dose de vaccin à ARN messenger a été administrée et la deuxième dose n'est pas administrée 4 semaines plus tard, cette deuxième dose sera administrée au moment où la personne se présentera pour la deuxième dose et un rappel sera programmé 4 mois plus tard.

En cas d'interruption de l'optimisation post-vaccin Janssen :

- Si la dose d'optimisation après une première dose de vaccin Janssen n'est pas administrée 4 semaines plus tard, cette dose de vaccin à ARN messenger sera administrée au moment où la personne se présentera ; si le délai est de 4 mois ou plus, cette dose est considérée comme un rappel hétérologue.

En cas de délai prolongé entre la primovaccination et le rappel, il n'est pas nécessaire de recommencer une primovaccination :

- Si la dose de rappel n'est pas effectuée 4 à 6 mois après la primovaccination avec un vaccin à ARN messenger ou après la dose d'optimisation complétant une première dose de vaccin Janssen, la dose de rappel sera administrée quand la personne se présentera.
- Si la dose de rappel homologue ou hétérologue après une unique dose de vaccin Janssen n'est pas effectuée dans un délai de 4-6 mois, cette dose sera administrée quand la personne se présentera.

*Cette recommandation a été préparée par le Dr Thérèse Staub. Elle a été discutée en séance du CSMI le 8 février 2022 puis amendée et validée par voie électronique par les membres le 3 mars 2022. Cette recommandation se fonde sur les informations disponibles à la date de sa validation et est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances.*

## Références

Skowronski DM, et al. Two-dose SARS-CoV-2 vaccine effectiveness with mixed schedules and extended dosing intervals: test-negative design studies from British Columbia and Quebec, Canada. medRxiv. doi: 10.1101/2021.10.26.21265397.

Buchan SA, et al. Epidemiology of myocarditis and pericarditis following mRNA vaccines in Ontario, Canada: by vaccine product, schedule and interval. medRxiv. doi: 10.1101/2021.12.02.21267156.

HAS : Réponses rapides dans le cadre de la COVID-19. Démarche médicale pour la vaccination contre la COVID-19. Mise à jour le 06.01.2022. Validée par le collège le 23.12.2020.

STIKO : 16. Aktualisierung der COVID-19 Impfpfempfehlung COVID-19-surveillance in Krankenhäuser. Epidemiologisches Bulletin 13.01.2022